

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Septembre 2021

200x21

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPETUELLE Monsieur Christian QUESADA

Monsieur Christian QUESADA, domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 34 ZAC le Relais RN 8, avait acquis à la date du 28 Octobre 2019 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3 rang 3 N°20 pour la somme de 500 Euros.

Par lettre en date du 09 Août 2021, Monsieur Christian QUESADA, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 469 Euros qui sera remboursée à **Monsieur Christian QUESADA**, au titre de la commune.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative de la Cité
Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à Monsieur Christian QUESADA
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Octobre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI